GRAND QUARTIER GENERAL

DIRECTION DES CHEMINS DE FER

Commission Régionale des Chemins de Fer EST et NORD

A annexer: 1°) Région Est au Carnet de Marches - Types 2°) Région Nord: au Carnet de Marches Types et au fascicule 4 du Livret de la Marche des Trains ex. G.C.

AVIS COMMUN N° 514 S.M.

ANNEE 1939 — 2 Octobre

Lignes de { PARIS-BASTILLE à VERNEUIL L'ETANG (Est)
ARGENTEUIL à VALENTON et JUVISY (ex Grande Ceinture Nord)

SUCY-BONNEUIL

QUADRUPLEMENT DES VOIES DE LA LIGNE DE GRANDE CEINTURE entre SUCY-BONNEUIL et VALENTON - 2ème étape - sens impair

I - Mise en service d'une voie nouvelle de raccordement entre les postes 2 et 5 de la gare de SUCY-BONNEUIL et ralentissement temporaire à 30 Km. à l'heure sur cette voie.

II - Installation d'un panneau "Attention Gabarit réduit" sur voie I R3 aux abords de l'ouvrage du saut-de-mouton des lignes de VINCENNES.
GC

III - Rectifications au Livret des marches de trains du service spécial et aux documents intérieurs de service à partir du 6 Octobre. A) Région EST B) Région NORD

I - A partir du 6 Octobre à 16 heures, une voie nouvelle de raccordement sera mise en service entre les postes 2 et 5 de la gare de SUCY-BONNEUIL. Cette voie nouvelle dénommée Voie I R3 reliera la voie I de la ligne (Est) de PARIS-BASTILLE à VERNEUIL-l'ETANG, à la voie I bis (voies basses) de la ligne d'ARGENTEUIL à VALENTON et JUVISY (ex Ligne Grande Ceinture).

L'espacement et la protection des mouvements circulant sur la voie I R3 seront assurés par cantonnement par carrés entre les postes 2 et 5 de SUCY-BONNEUIL.

La nouvelle voie et la signalisation nouvelle correspondante sont indiquées sur le croquis annexé.

A partir du 6 Octobre à 16 heures, et jusqu'à nouvel avis, pour permettre le cylindrage de la nouvelle voie, un ralentissement à 30 Km. à l'heure sera imposé à tous les mouvements circulant sur la voie I R3 entre les postes 2 et 5 de SUCY-BONNEUIL. Ce ralentissement sera rappelé sur le terrain par des tableaux de limitation temporaire de vitesse implantés conformément aux indications de l'article 92 de l'ordre Général N° 4 (article 132 des instructions générales sur le service des Mécaniciens et Chauffeurs de la Région de l'Est).

II - L'allongement de l'ouvrage du saut de mouton des lignes de VINCENNES GC nécessite l'installation d'échafaudages au-dessus et de part et d'autre de la voie I R3.

L'attention du Personnel des trains et des machines circulant sur cette voie est appelée sur le fait que ces échafaudages sont situés à très faible distance du gabarit de chargement.

Il est recommandé aux agents de ne pas se pencher en dehors des véhicules, machines et de rester à l'intérieur du gabarit de chargement pendant la traversée du chantier.

Un panneau "Attention - gabarit réduit", éclairé la nuit, sera placé en avant de l'ouvrage à gauche de la voie I R3 jusqu'à nouvel avis.

III - A partir du 6 Octobre, les modifications suivantes seront apportées aux documents de service :

A) - REGION DE L'EST

a) Livret des marches de trains du Service Spécial

Page VIII - "Liste des raccordements directs avec indication des lignes qui sont reliées par ces raccordements".

A Sucy-Bonneuil, remplacer (N^{os} 1 et 2) par (N^{os} 1,2 et 3)

Cette modification est à faire à la main.

LIGNE G C.

Page 2 - Tableau des distances, installations, cantonnement, charge et freinage des trains.

Les modifications apportées font l'objet du béquet N° 1 ci-joint.

Tableau des raccordements directs

La mise en service du raccordement N° 3 fait l'objet du béquet N° 2 ci-joint.

LIGNE de VINCENNES.

Page 2 - Tableau des raccordements directs

La mise en service du raccordement N° 3 fait l'objet du béquet N° 3 ci-joint.

b) Carnet des Agents de Trains

La mise en service en service du raccordement N° 3 fait l'objet des béquets N^{os} 4, 5 et 6 ci-joints, à coller sur les parties correspondantes des lignes GC et de Vincennes.

c) Carnet de Marches-Types

Le présent Avis Commun sera annexé au "carnet de marches-types" jusqu'à nouvel avis.

B - REGION du NORD

a) - Carnet de marches-types - Livret de la marche des Trains ex G.C.

Le présent Avis Commun sera annexé au "carnet de marches-types" et au fascicule 4 du "livret de la marche des trains ex. G.C." jusqu'à nouvel avis.

b) - Nomenclature et dispositions des Bifurcations - édition 1939.

Le présent Avis Commun complètera la planche N^{os} 19/20 de la "nomenclature et dispositions des Bifurcations" et sera annexé à cette nomenclature jusqu'à nouvel avis.

Pour la REGION de l'EST

Le Lieutenant Colonel d'Infanterie
Breveté d'E.M. - hors cadres,
Commissaire Militaire
de la Commission Régionale EST
des Chemins de Fer,

Le Directeur de l'Exploitation,
Commissaire Technique
de la Commission Régionale EST
des Chemins de Fer,

Pour la REGION du NORD

Le Chef de Bataillon
d'Infanterie, Breveté
Commissaire Militaire,

P. Le Directeur de l'Exploitation,
Commissaire Technique,
Le Chef de l'Exploitation
Commissaire Technique Adjoint,

Béquets à coller sur les parties correspondantes du Livret des Marches de trains (1er Spécial)
(Avis Commun N° 514 SM du 2 Octobre 1939)

Béquet N° 1

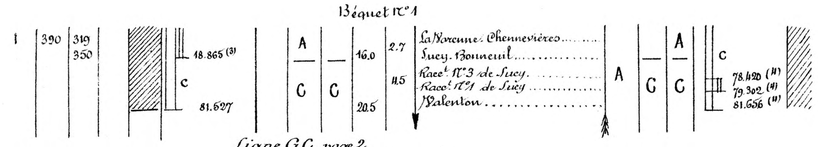

Ligne G.C. page 2

Béquet N° 2

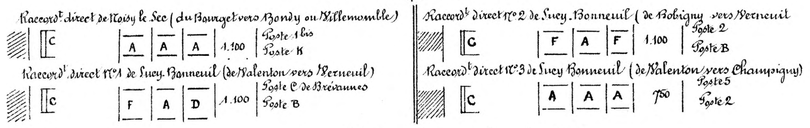

Ligne GC. (page 2) raccordements directs

Béquet N° 3

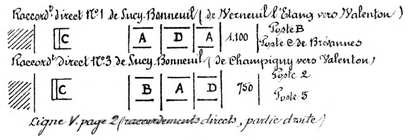

Ligne V page 2 (raccordements directs, partie droite)

Béquets à coller sur les parties correspondantes du Carnet des Agents des Trains
(Avis Commun N° 514 SM du 2 Octobre 1939)

Béquet N° 4

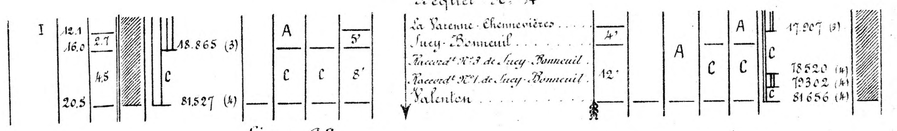

Ligne GC.

Béquet N° 5

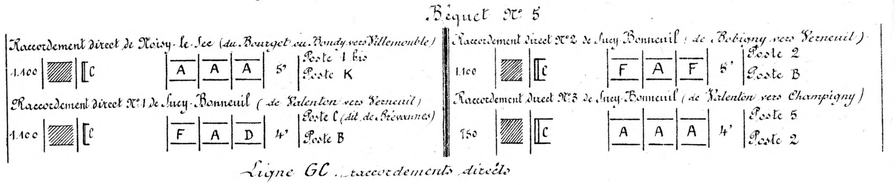

Ligne GC. raccordements directs

Béquet N° 6

Ligne V (raccordements directs, partie de droite)

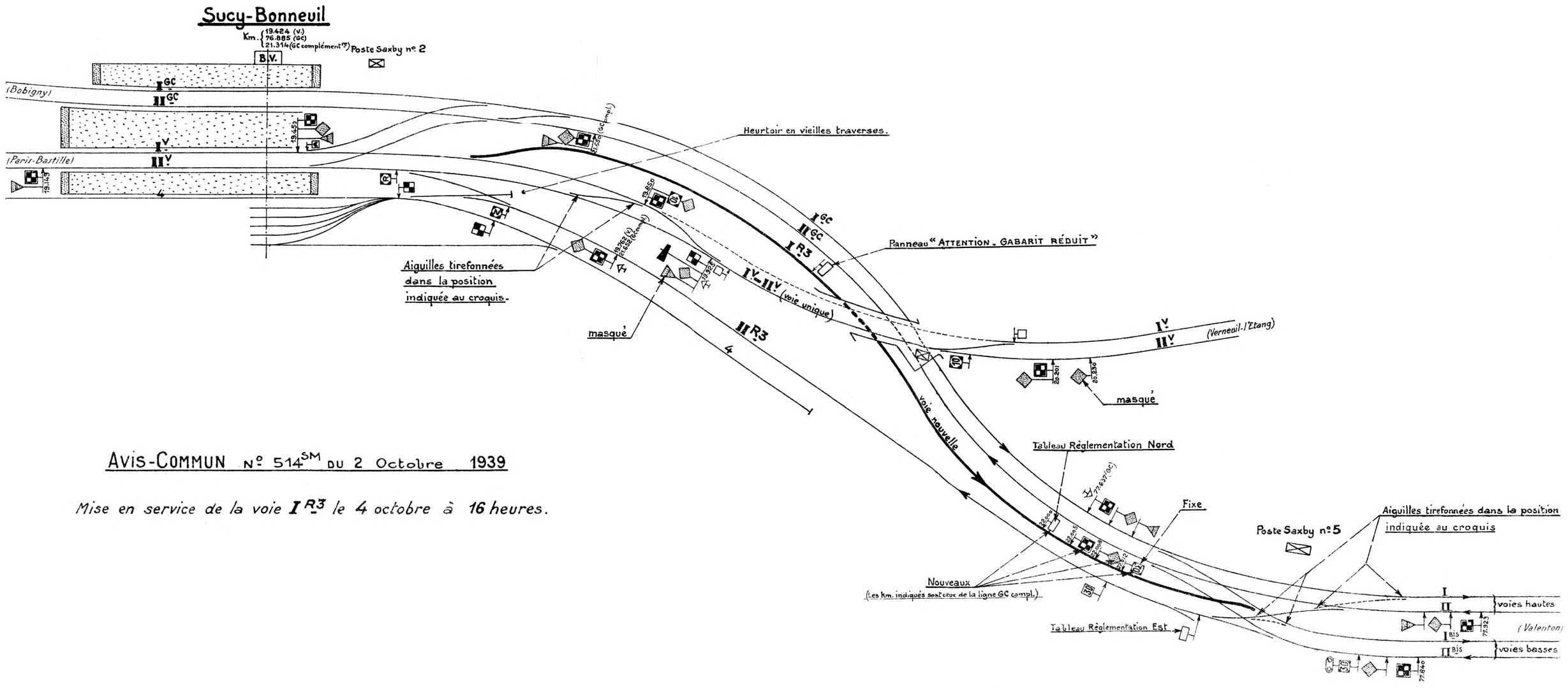

AVIS-COMMUN N° 514 SM DU 2 Octobre 1939

Mise en service de la voie I R3 le 4 octobre à 16 heures.